

TRANSCRIPTION DU DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HONORABLE LOUISE OTIS, O.Q.,
À L'OCCASION DE LA REMISE DE LA MÉDAILLE DU BARREAU DU QUÉBEC 2011
(la version prononcée prévaut)

Gatineau, Québec, le 4 juin 2011

Chers amis,

Je me sens un peu comme l'enfant prodigue des textes bibliques qui après avoir quitté la maison pendant de longues années revient, et se fait offrir la meilleure part du festin.

Voilà pourquoi j'apprécie encore davantage l'honneur qui m'échoit et tiens à vous l'exprimer avec gratitude.

Le bâtonnier Gilles Ouimet qui m'a annoncé la remise de la Médaille du Barreau est, je vous le confie, mon ancien élève. Je lui enseigné le droit judiciaire à l'Université Laval puis, le droit criminel au Barreau. Je lui prédisais un avenir de crooner : il avait du style et du panache. Je ne m'étais pas trompée, je lisais hier dans le Journal du Barreau, en première page, ces mots de Gilles résumant son bâtonnat : *je l'ai fait à ma manière* ou comme Sinatra l'a chanté *I did it my way* ! Vous voyez... je n'étais pas si loin!

Quel geste symbolique de recevoir cette médaille de ses mains et quelles belles retrouvailles après autant d'années!

On ne peut traverser une vie dans le monde du droit et de la justice sans en garder de profondes empreintes. Celles qui m'ont le plus marquée tiennent d'abord à la science du droit et à ses méandres infinis, car le droit rejoint toutes les manifestations de l'activité humaine : c'est là qu'il trouve son sens véritable.

La profession d'avocate a façonné ma manière de penser. Tout au long de ma carrière, j'ai eu besoin de la réflexion que procure la dissertation juridique pour nourrir mes rêves et mes

projets. Les instants de réflexion et méditation sont les interstices de l'action. La pratique du droit du travail a tracé le sillon à ce qui devait devenir plus tard mon projet d'une justice hybride et multiforme où le contradictoire et le dialogue utile pouvaient, tour à tour, selon les besoins, s'associer dans une nouvelle manière de rendre justice.

La magistrature, en me plaçant au centre de l'activité humaine, m'a enseigné que les qualités essentielles d'un magistrat tiennent dans la nuance, la mesure, le discernement et le courage. Comme il est impossible de maîtriser toutes ces qualités, la magistrature m'a aussi enseigné l'humilité et la nécessaire collégialité. Nous ne sommes rien seuls, même si, parfois, les succès nous enivrent en nous donnant une fausse impression d'omnipotence. Quelle illusion! Il y a toujours une personne, un groupe ou une communauté qui permettent que l'on porte un projet à maturité. Même la chance et le hasard y prennent part. Et l'idée la plus originale ou le projet le plus méritoire ne verront jamais le jour si personne n'y croit.

La médiation est arrivée dans ma vie comme un exercice de maturation. Après un cheminement de 20 ans dans le monde de la justice contradictoire, j'ai réalisé que notre système avait atteint un point de saturation et que les juges ne pouvaient désormais rester dans leur enceinte rigide et inamovible; il fallait enrichir le système traditionnel d'un outil souple et efficace qui viendrait le compléter et amenuiser la distance entre le justiciable et le judiciaire. Bref, créer un nouvel ordre de justice.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que j'étais *l'élue* et l'incarnation de la justice holistique. Je suis le produit ferme du système traditionnel contradictoire. J'ai passé 15 ans de ma vie devant les tribunaux et j'ai aimé le prétoire et le procès. Toutefois, le droit du travail a été mon maître, si jamais, dans ma vie, maître il fut! Il m'a appris que lorsqu'il est temps de plaider, on doit s'y consacrer avec énergie, détermination et talent. Cependant, lorsqu'il est temps de régler un litige, il faut s'asseoir et négocier, ce qui est au moins aussi ardu et, de surcroît, immensurable, car nul jugement ne vous donne raison ou tort. Ici, pas d'étalon de mesure. Vous êtes votre propre juge au regard d'une entente bien ou moins bien négociée. Ce critère est bien plus précieux que le précédent, car vous devez vous mesurer à vous-mêmes, le plus sévère de tous les juges.

J'estime que notre profession commence depuis une décennie seulement à réaliser que la négociation est une science qu'il faut apprendre à maîtriser même si elle ne peut être totalement enseignée, car c'est aussi un art! Je rappelle la négociation des accords de Bretton Woods visant à mettre en place une organisation monétaire mondiale et favoriser la

reconstruction et le développement économique des pays affectés par la guerre. Les deux négociateurs étaient l'assistant secrétaire d'État au Trésor des É.-U., Harry Dexter White et John Maynard Keynes, le plus grand théoricien de l'économie moderne du XX siècle. Keynes témoigna de la difficulté de maîtriser la science de la négociation. En relisant le compte rendu des séances de négociations, on voit que l'erreur la plus courante en négociation fut souvent commise : se détacher de la négociation des matières en jeu pour projeter le différend sur les négociateurs eux-mêmes. Combien de fois oublie-t-on cette règle de base : *Be Hard on the substance, Be soft on the Person.*

La négociation raisonnée doit trouver sa place dans tous les programmes des universités. Des ateliers et des concours doivent aussi y trouver leur niche, comme on le fait pour la justice contradictoire, en sachant que les avocats praticiens négocieront la substantielle majorité de leurs dossiers.

Quelle fierté j'ai ressentie, voici deux semaines, lorsque le juge en chef François Rolland est venu dans ma classe de négociation et médiation, à la *faculté de droit de l'Université McGill*, afin d'expliquer aux étudiants le déroulement de la médiation judiciaire dans un recours collectif éminemment complexe. Sans nous livrer le contenu de la médiation, qui demeure confidentielle, il a décrit les étapes de gestion de la médiation, la prémédiation, le développement des options qui ont conduit au règlement définitif d'un recours collectif. 16 mois de procès furent ainsi évités. Sans compter un appel probable. Une économie considérable de ressources matérielles et humaines.

L'honorable Pierre Michaud, à titre de médiateur privé, est aussi venu nous décrire le déroulement de médiations complexes en droit commercial et administratif. Négocier sans valeur éthique et sans principes, dit-il, c'est réduire la justice à une simple marchandisation.

Déjà en 1997, je disais que pour que la médiation se découvre, comme l'alter ego véritable du système de justice contradictoire, il fallait qu'on la nomme enfin pour ce qu'elle est vraiment, soit le moyen privilégié d'éteindre les conflits et les litiges. Ceci afin que l'on ne s'adresse à la justice d'autorité qu'en dernier recours pour des questions de principe, de stabilité judiciaire ou encore pour faire trancher des litiges qui ne se prêtent pas à la médiation : droit constitutionnel, droit public ou administratif lorsque les mesures remédiatrices ne permettent pas de solutionner le litige.

Pour que la médiation devienne la première voie, il faut la faire connaître à la population. Il faut présenter la médiation à la presse, écrire des chroniques dans les journaux, commenter les grandes négociations nationales et internationales qui se mènent sur la scène publique. Il faut développer l'intérêt et la fascination des gens. Il faut dire à la population que la négociation est le dialogue sophistiqué de l'avenir. Que le procès doit être le dernier choix. Qu'il faut privilégier le dialogue utile avant l'affrontement. Sans discréditer la justice formelle - qui constitue le rempart fondamental de la protection de nos droits et libertés - il faut inviter la population à reconnaître la médiation comme une mesure indispensable qui doit être priorisée.

En médecine traditionnelle chinoise, la prévention était la véritable méthode d'intervention thérapeutique. On payait son médecin tant qu'il vous gardait en bonne santé. Une fois malade, le médecin devait continuer de vous soigner sans recevoir d'honoraires. Voilà ce que devrait devenir la médiation aujourd'hui. Un mode d'intervention préventive destiné à vous protéger des litiges. Qu'il s'agisse des conflits commerciaux qui mettent en danger la réputation des entreprises, qu'il s'agisse des litiges de travail qui perturbent la bonne marche des entreprises en affectant les salariés qui y travaillent, des litiges entre actionnaires qui menacent la santé financière des corporations, des litiges qui forcent la divulgation des secrets commerciaux qui fondent la valeur d'une entreprise, il ne fait aucun doute que la médiation privée préventive devrait être la première réponse dans un système de justice en santé.

J'irai plus loin.

Dans les grands projets de société, le temps est d'essence quasi divine. On a plus le temps de laisser les litiges languir devant les cours et les tribunaux. Ainsi, dans les projets de développement et de revalorisation des infrastructures, des multitudes de corps professionnels interagissent et, souvent, expriment des vues divergentes : il faut chaque jour régler des conflits et avancer. C'est ce qu'on nomme : *real time strategies for relational conflicts*. De la négociation continue à l'aide d'un *Real time neutral* ou d'un *real time panel*. On négocie et règle les problèmes au jour le jour. Si le conflit se transforme en litige, des protocoles ont déjà prévu l'intervention d'arbitres qui agiront également en temps réel. Immédiatement. Les parties contractantes auront déjà négocié une liste de médiateurs et d'arbitres pour s'assurer que la disponibilité ne fasse pas obstacle à la bonne marche des opérations. Je ne parle pas des arbitrages classiques qui obéissent à une procédure formelle,

mais bien de procédures d'arbitrage évaluatives précédées d'admissions et de témoignages essentiels. Le choix de l'expert est souvent réservé à la discrétion de l'arbitre.

Il y a environ 10 ans, la construction de l'aéroport de Hong Kong fut un des modèles de *real time strategy*. Il en fut sensiblement de même pour la construction du tunnel France- UK.

Dans les grands projets d'infrastructures du Québec, je pense au Centre Hospitalier qui verra le jour vers l'an 20...., tous les contrats d'entreprise devraient inclure des clauses de médiation et arbitrage en temps réel. Sauver du temps, de l'argent, faciliter le déroulement des projets et, ainsi, témoigner d'une bonne gouvernance.

Je termine en faisant acte de reconnaissance.

Reconnaissance envers tous ceux qui prennent si bien soin de moi quand je voyage. Je me déplace, parfois très loin, dans des pays à partenariat risqués, et pratiquement toujours seule. Tous ceux que je rencontre, des plus humbles au plus grands, me témoignent toujours beaucoup de bonté et d'égards et je leur en suis reconnaissante. En Russie, Vladimir, mon interprète et chef de programme, m'accueillit à l'aéroport de Moscou, à 1 h le matin, avec une rose dont la tige était si longue qu'elle touchait presque le sol. Ah... il fallait voir cet homme dans la soixantaine vêtu d'un long paletot de gabardine grise, grand et droit, mais qui se déplaçait avec effort et marchait lentement en boitant. Il allait m'avouer plus tard une arthrite dégénérative généralisée. Lorsque je lui demandai pourquoi il ne s'appuyait pas sur une canne, il me répondit. : *Le jour où on me verra avec une canne le régime me congédiera sur-le-champ*. Je me suis mise alors à *trainer de la patte* pour ralentir la délégation russe et, sans y paraître, aider Vladimir. En quittant Moscou, je lui ai dit : *merci de m'avoir permis de ralentir*.

Et Mouktar, le gardien de but étoile de l'équipe de soccer du Mali, recyclé chauffeur, qui nous a sans doute épargné un lynchage à Bandiagara lorsque par malheur nous avons heurté en camion la fille du chef de tribu.

Reconnaissance envers mes amis et ma famille, mon fils, ma belle-fille qui me prennent quand je suis là et dans l'état où je suis. Je réserve trop souvent ma fougue et mon enthousiasme à mon travail, mais il y a un prix à tout. Alors ce sont souvent nos proches qui doivent nous reconstruire et nous ramener notre équilibre vital lorsqu'on ne reconnaît plus ses limites.

Reconnaissance envers tous les collègues avocats et juges qui ont croisé le fil de ma vie. Ceux que j'ai aimés à l'instant même où je les ai vus, source d'énergie vitale; mais surtout et encore davantage ceux qui ont présenté un défi de communication dans ma vie professionnelle et qui m'ont obligée à travailler sur moi-même afin de comprendre que toute communication humaine procède d'abord d'un travail personnel, car on combat souvent chez les autres ce qui blessé à l'intérieur de soi même, et qui nous ramène face à un miroir.

Reconnaissance à cet honnête homme dont parle Flaubert et qui a cette qualité rare que l'on nomme *Le bon sens*. Je lui dédie ces vers de Boileau avant de le nommer.

Tout doit tendre au bon sens : mais, pour y parvenir,
Le chemin est glissant et pénible à tenir ;
Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt l'on se noie.
La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie

À mon ancien juge en chef, mentor et ami, Pierre Michaud dont je ne saluerai jamais assez les qualités et les mérites.

Et Claude Bisson, mon premier juge en chef, qui est né magistrat tant sa mesure, son dévouement et son discernement sont remarquables.

Et finalement, mon dernier juge en chef, Michel Robert, un homme de grand savoir, qui a présidé les destinées de la Cour d'Appel au cours des 7 dernières années. Il possède une culture universelle impressionnante, notamment en histoire. Je souhaite que le Barreau sache y puiser! Je lui souhaite une autre grande carrière!

Reconnaissance au petit peuple dont je viens, qui m'a bercée de son supplément d'âme

Et reconnaissance au Barreau du Québec qui a permis à la médiation de naître et d'éclorre. Sans l'appui des avocates et avocats du Québec, ce système de médiation volontaire n'aurait pas survécu. Je salue le seul Barreau au monde assez évolué et d'avant-garde pour avoir encouragé cette nouvelle offre de justice. À ce jour, vous êtes toujours les seuls. Et s'il y avait une médaille pour un Barreau, c'est à vous que je la donnerais.

Le Barreau de la deuxième décennie du XXI^e siècle devra être à l'affût : je crois que notre Barreau ne pourra ni s'assoupir, ni se reposer. Il sera en veille. Pour paraphraser Foucault, il devra : Surveiller et agir. Par son activité dans toutes les sphères de la société, le Barreau a

cette prérogative unique de surveiller et de reconnaître le moindre fléchissement des libertés et garanties fondamentales. Il est le sémaphore des droits essentiels des citoyens vulnérables. Car l'érosion d'une société commence dans le traitement injuste que l'on réserve aux plus humbles.

Dans l'affairement de notre temps, il y a danger que l'on évacue la substance pour la forme, que l'on privilégie le confort et l'avoir sur l'engagement social et la compassion. Restons tous vigilants.

Et pour ceux de mon âge, qui ont vécu, disons, un peu... ! On s'affaire, on roule, on s'agite, on tourne, on se dépense, on cherche, on doute et finalement on aperçoit la fin de la route, encore loin sans doute, mais on en voit la limite et on découvre avec étonnement qu'il s'agit de notre point de départ. On a fait toute cette route pour revenir à l'essentiel et comprendre que..... *the bliss is in the journey !*

Merci de ce témoignage de reconnaissance et d'affection !